



**CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU
SEANCE DU 02 DECEMBRE 2019**

En exercice :
18 membres

Présent(s) : 11

Excusé(s) : 7

Pouvoir(s) : 2

Absent(s) : 0

Le 2 décembre deux mil dix-neuf, à 20 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Patrice COUCHAUD, Maire de CHAMPDIEU.

Les membres présents en séance :

Patrice COUCHAUD, Jeanne MAILLARD, Yves CHAZAL, Thérèse FRANCE, Frédéric DUFOUR, Chantal MEDAL, Pierre-Marie BROSE, Marie-Noëlle THIOLLIER, Patricia CHOMARAT, Stéphane NIGON, David MASSACRIER

Le ou les membres excusé(s) :

Claude JAVELLE, Brigitte BINET, Philippe DUBREUIL, Cathy SAIGNOL, Fabrice TAILLANDIER, Carole PERRET, Sandrine CHEVET

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Claude JAVELLE à Thérèse FRANCE, Philippe DUBREUIL à Jeanne MAILLARD

Le ou les membres absent(s) :

Secrétaire de séance : Monsieur Yves CHAZAL.

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 septembre 2019.

Administration générale

**Adhésion groupement achat électricité et gaz naturel
Délibération n°2019-044-DE**

Monsieur DUFOUR rappelle que la commune adhère au groupement d'achat avec le SIEL pour l'achat d'énergie, de fourniture et de services. La convention initiale arrivant à terme, M. DUFOUR propose à l'assemblée d'adhérer au nouveau groupement de commande

APPROUVE l'adhésion de la commune au groupement d'achat selon les modalités sus mentionnées ;

APPROUVE la convention de groupement d'achat modifiée ;

AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes pièces à intervenir relatives à ce dossier ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité cette délibération.

Administration générale

Demande du fonds de concours relatif à l'installation d'une solution connectée d'éclairage automatique au profit de secours hélicoptés.

2019-045-DE

Monsieur le Maire indique la possibilité d'installer un système d'éclairage automatique connecté pour faciliter l'atterrissage de nuit des secours hélicoptés, sur le terrain de foot communal.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5216-5 VI ;

Monsieur le Maire précise que cette opération peut bénéficier d'un fonds de concours attribué par Loire Forez agglomération à la hauteur de 50% de l'investissement (achat et installation du boîtier connecté) avec un plafond ne pouvant excéder 1 375 € HT, ainsi que d'un financement complémentaire sur l'enveloppe de solidarité du Département.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter Loire Forez agglomération pour l'attribution d'un fonds de concours à la hauteur de 50% ne pouvant pas excéder 1 375 € HT concernant l'achat et l'installation de la solution connectée au profit des moyens de secours hélicoptés.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.
- Le cas échéant, autorise Monsieur le Maire à solliciter le Département de la Loire sur l'enveloppe solidarité

Finances

Budget principal : Décision modificative n°1

2019-046-DE

Madame MAILLARD, adjointe au maire, soumet au conseil municipal, la proposition de la commission Finances concernant le réajustement des comptes pour le budget principal 2019.

Après avoir entendu en séance le rapport de Madame MAILLARD,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative proposée au budget principal de l'exercice 2019, par chapitre en section d'investissement et fonctionnement.

Finances

Budget "Bâtiments commerciaux" : Décision modificative n°1 2019-048-DE

Madame MAILLARD, adjointe au maire, soumet au conseil municipal, la proposition de la commission Finances concernant le réajustement des comptes pour le budget annexe : « Bâtiments commerciaux » 2019.

Après avoir entendu en séance le rapport de Madame MAILLARD,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
APPROUVE la décision modificative proposée au budget annexe de l'exercice 2019, par chapitre en section d'investissement et fonctionnement.

Finances

Réfection chauffage du Prieuré : Demande de subvention au titre de l'enveloppe de solidarité. 2019-049-DE

M. le Maire rappelle à l'Assemblée les travaux de réfection du chauffage réalisés au prieuré en début d'année. Le montant des travaux d'installation du système de chauffage s'élève à 61 231.42 € TTC.

M. le Maire indique qu'il est possible de solliciter une aide du Département au titre de l'enveloppe de solidarité 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- sollicite une aide financière au titre de l'enveloppe de solidarité 2020 pour le financement des travaux de réfection du chauffage du Prieuré,
- charge M. le Maire d'effectuer la demande

Finances

Tarifs 2020 2019-050-DE

Suite à la proposition de la Commission Finances, Madame MAILLARD propose de ne pas augmenter les tarifs pour l'année 2020.

Où cet exposé, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les tarifs 2020.

Restauration Prieuré : Attribution du marché de maîtrise d'oeuvre.

2019-047-DE

M. DUFOUR informe l'assemblée que suite au conseil municipal du 30 septembre dernier, la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux de restauration du prieuré, a été lancée et s'est achevée le 25 novembre.

L'objet de la mission consiste à reprendre le diagnostic réalisé sur l'église en 2007 et de le compléter sur la partie « prieuré ». Cette étude permettra de définir les priorités et le phasage des travaux de restauration.

Le maître d'œuvre aura également pour mission le suivi et la réception des travaux de restauration.

A l'issue de la consultation, la Commission d'Appel d'offres s'est réunie le 25 novembre pour ouvrir et analyser les offres.

Selon l'analyse réalisée par la CAO, M. DUFOUR informe que le cabinet RL ASSOCIES à Lyon, a été retenu pour un montant de 24 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'autoriser M. le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre à intervenir.

Label Petites Cités de caractère

Monsieur le Maire présente le concept Petites cités de caractère permettant de valoriser des communes atypiques, à la fois rurales par leur implantation, leur population limitée, et urbaines par leur histoire et leur patrimoine

Le projet des Petites Cités de Caractère est de fédérer dans ces communes les différents acteurs autour d'un objectif : la sauvegarde du patrimoine comme levier de développement des territoires. L'action du réseau Petites Cités de Caractère est d'abord d'accompagner des élus qui souhaitent concilier le développement de leur commune dans le respect du patrimoine.

De ce fait, il souligne qu'il pourrait être intéressant pour la commune de Champdieu d'intégrer ce réseau en complément du label Village de caractère.

Fleurissement

Monsieur le Maire informe, du passage sur la commune, courant septembre, du jury départemental du Comité de fleurissement.

Rappelant l'attribution de la 1^{ère} fleur il y a 5 ans, la Commune se verra octroyer sa seconde fleur lors de la cérémonie de remise en février prochain.

Assurances

Madame MAILLARD informe qu'une consultation de plusieurs cabinets d'assurance est en cours. En effet, suite à une majoration de 30 % sur le contrat actuel « flotte auto » à compter du 1^{er} janvier 2020, il est nécessaire de comparer les prix appliqués sur le marché.

Il s'agit également d'une opportunité pour revoir l'ensemble des contrats.

Travaux en cours

Monsieur CHAZAL énumère les travaux réalisés ou en cours :

- Chemin du Rozet : reprise des eaux pluviales et usées par LFA
- Travaux de voirie communautaire réalisés : aux Trois Ponts, Impasse du Crozat, chemin de la Vallon et chemin de Vaugirard
- Réfection de l'éclairage public du parking de l'Arzalier
- Réalisation d'un enrobé allée des Grands Champs
- Réfection des chemins non-revêtus : chemin des Brosses au Pizet ; chemin de Clérieux
- Remise en état de la bibliothèque suite aux dégradations
- Réfection de l'éclairage de l'église et du Prieuré suite à l'orage
- Travaux à venir : réalisation d'un branchement d'eaux usées au local « Serrurerie » ; Réfection du Pont de la Sablière par LFA courant 1^{er} semestre 2020

Questions diverses

Suite au conseil d'école, Mme France informe que le projet annuel 2019-2020 concernera la réalisation d'une fresque sur le mu de la cour de l'école primaire. Des artistes et l'ensemble des élèves de l'école (primaire et maternelle) seront associés à ce projet.

Mme MAILLARD fait le bilan du Marché Art et Terroir qui s'est déroulé le 9 et 10 novembre 2019.

M. DUFOUR fait part que lors de son assemblée générale du 22/11/2019, le Comité des Fêtes a informé qu'il prendrait désormais en charge l'organisation des Fugues vénitiennes.

Mme CHOMARAT informe que le Conseil municipal des jeunes a retenu les projets suivants pour l'année en cours : installation d'une balançoire, échange avec le CMJ de Boën, fabrication de décoration de Noël.

Mme MEDAL rappelle que l'auteur Philippe FONTANEL sera présent à la bibliothèque le mardi 3 décembre.

M. le Maire rappelle le concert à l'église de Canticum novum le 14 décembre à 17h00. Il rappelle également que la campagne de stérilisation des chats se poursuivra également en 2020.

Fin de séance 21h30